

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2008
Publication : 03/10/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-10-2-2

Séance du vendredi 26 septembre 2008

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'INDUSTRIALISATION Soutien à la requalification des friches industrielles

La Commission Permanente du Conseil Général,

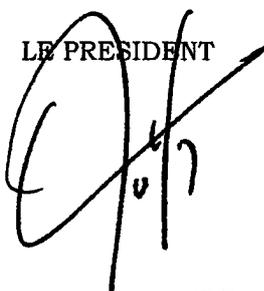
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°E6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente pour examiner les demandes d'intervention du Fonds départemental d'aide à l'industrialisation,
- VU le rapport du Conseil Général n°2008/I-2e/02 des 13 et 14 décembre 2007 relatif au budget primitif 2008 du Développement Economique et Universitaire
- VU l'avis de la Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche en date du 23 juin 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ accorde, dans le cadre du soutien à la requalification des friches industrielles, une avance départementale à la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth pour l'acquisition du bâtiment « Belledent » à TAGOLSHEIM, avance représentant 60 % du coût à la charge du maître d'ouvrage et plafonnée à 19 429 €,
- ❖ autorise le Président du Conseil Général à signer la convention jointe au rapport, avec la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth,

- ❖ prélève la dépense correspondante, d'un montant maximum de 760 000 € sur le programme F021, enveloppe 99710, chapitre 27, nature 2741, fonction 91 du budget départemental,
- ❖ précise que la recette sera imputée au chapitre 27 ; nature 2741 ; fonction 01.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions